Numéro matricule du recrutement : 1606

Classe de mobilisation :

Nom : Pelloux

Prénoms : Jean Marie

Surnom :

Infirmier diplômé

ÉTAT CIVIL

Né le 3 décembre 1885, à Contamine sur Arve, canton de Bonneville, département de la Haute-Savoie, résidant à Paris, département de la Seine, profession d'employé de commerce

fils de Jean Félix et de Châtel Marie, domiciliés à Contamine s/ Arve, canton de Bonneville, département de la Hte Savoie

N° 137 dans le canton de Bonneville

SIGNALEMENT.

Cheveux et sourcils châtains, yeux marrons, front moyen, nez pointu, bouche petite, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 57 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : "

Degré d'instruction : générale (1) " militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Classé dans la 5e partie de la liste en 1906

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal (en 1907) Bon absent

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 158e Régt d'Infanterie à compter du 8 Octobre 1906. Arrivé au corps et soldat de 2e classe le dit jour N° Mle 10062. Proposé pour le service auxiliaire par la commission spéciale du Rhône le 3 avril 1908 et classé dans le dit service (décision du général comt le département du Rhône du 13 avril 1908) pour : fracture ancienne du tarse postérieur avec aplatissement de la voûte plantaire.

Envoyé en congé le 25 septembre 1909. Certificat de bonne conduite accordé.

Rappelé à l'activité à la mobilisation générale (30e infanterie). Arrivé au Corps le 3 Août 1914.

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er octobre 1909

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Maintenu service auxiliaire par la Commission médicale des 3 médecins, à Annecy le 4 Décembre 1914 (Inst. Mle du 19 9bre 1914). Passé au 22e Bon de Chasseurs [illegible] 1914

Caporal le 7 mars 1915 (était au 22e B.C.A. [illegible] de garde à Albertville)

~~Placé du 11-4-1916 au 1 mars 1917 ... [illegible]~~

Passé à la 22e Section de C.O.A le 1 mars 1917

Passé à la 20e Section de Secrétaires Etat Major le 1 mars 1917

~~Passé à la 9e section d'Infirmiers ... de 13 juillet 1917~~

Numéro au contrôle spécial du recrutement : 1456; 265/59; 265/58; 265/58

A accompli une 2e période d'exercices dans l

Passé dans l'armée territoriale le 1 OCT 1919

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé à la 14e Section d'Infirmiers le 21 février 1918.

Démobilisé le 12 Mars 1919 (1291) 22 [illegible] 14e Section d'Infirmiers

Se retire à Paris 13e 1 Impasse du Montcountin (?)

Affecté dans les réserves au 14e Son Régiment d'Infirmiers Mres

A accompli une période d'exercices dans l

Placé dans la position SANS AFFECTATION le 1 avril 1927.

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le 15 Octobre 1934.

Indication des corps auxquels les hommes sont affectés (3).

Dans l'armée active. : 158e Régiment d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. : Régiment d'Infanterie d'ANNECY A 10187 / 1913; 22e Bon de Chasseurs 0421; 22e Section de C.O.A 9420; 20e Son de Secrétaires 01250; ~~[illegible]~~; 14e Section d'Infirmiers [illegible]

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. : 14e Son d'Infirmiers "SANS AFFECTATION"

C. C. délivré le 2-4-29 n° 1391, retiré en 1934 par d'h.c.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile R résidence
26 sept. 1912	Paris 5e, 1 Square de la Gare		R
1914	Paris 15e, Imp. du Montcountin		R

Campagne

Du 3 août 1914 au 31 mars 1917 } Intérieur camp. S.

du 1e avril 1917 au 11 nov. 1918 } zone des armées 2C.M. C.S.

du 12 nov. 1918 au 14 mars 1919 } armées C.S.

Art 8 [illegible] 27.2.36

Art 1er [illegible] [illegible] 6.28 [illegible]

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er 8bre 1909	[illegible]	[illegible] 26.12.28 quel genre de [illegible]	

Guerre. — Registre matricule. 17-80-1905. [4194]

...uction du 4 décembre 1889.

...ra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

...né.

...taire.

...position du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

COLLATION avec les P.M.

Archives départementales de la Haute-Savoie

Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.

2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.